



Conseil Municipal

Du
31/03/2015

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **23/03/2015**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Nathalie
BAGUET**

**DELIBERATION N°
10**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2015
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2015
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TRENTE-ET-UN MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames VINCENT Marie-Thérèse, WAIL Mariam, BAGUET Nathalie, Messieurs BAUGEY Florimond, BOURGEOIS Michel, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard, DUARTE-SERRA Jean

**ETAIENT EXCUSEES OU
ABSENTES** :

BOHN Christelle

Pouvoir donné à :

Résultats de clôture CA Budget communal 2014

Rapporteur: Le Maire

Les résultats de clôture votés le 26 février 2015 pour le compte administratif du budget communal 2014 sont justes. Cependant, une erreur s'est glissée dans le report de l'année antérieure, car les résultats de clôture du budget assainissement dont la compétence a été transférée à la Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL au 01/01/2013 n'ont pas été intégrés.

Les résultats de clôtures pour 2014 sont donc

Fonctionnement : + 34 392.75 €

Investissement : + 89 243.01 €

Après en avoir délibéré le conseil adopte ces résultats qui annulent et remplacent les résultats de clôture du CA 2014 pour le budget communal.

Décision :	Exprimées	10
	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour	10

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Les membres du Conseil,

Le Maire,

Bruno MICHEL

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le

22600 - COMMUNE DE VILLEPAROIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
- Budget principal					
Investissement	49 835,67	0,00	39 407,34	0,00	89 243,01
fonctionnement	47 042,77	23 804,43	11 154,41	0,00	34 392,75
TOTAL I	96 878,44	23 804,43	50 561,75	0,00	123 635,76
I - Budgets des services à caractère administratif					
OT COTEAUX LA ROCHE VILLEPARO					
Investissement	-177 877,70	0,00	-12 266,20	0,00	-190 143,90
fonctionnement	39 579,80	0,00	12 266,80	0,00	51 846,60
Sous-Total	-138 297,90	0,00	0,60	0,00	-138 297,30
TOTAL II	-138 297,90	0,00	0,60	0,00	-138 297,30
II - Budgets des services à caractère industriel et commercial					

